

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE M. JEAN LEUENBERGER, DÉPUTÉ (UDC), INTITULÉE « HÔPITAL DU JURA : UNE DÉFAILLANCE DANS LE PROCESSUS D'ANALYSES IRM » (N° 3166)

En préambule, le Gouvernement rappelle que l'Hôpital du Jura (H-JU) est un établissement autonome de droit public et que de ce fait, le type de questions posées relève clairement de la compétence de ses directions générale et médicale en tant qu'autorités responsables de l'exploitation de l'établissement.

Cela étant précisé, le Gouvernement répond aux questions de la manière suivante, relayant ainsi les renseignements pris auprès de l'Hôpital du Jura :

1. Le fonctionnement du service de radiologie de l'Hôpital du Jura est-il vraiment efficace étant donné le temps d'attente de la réception des résultats ? A ce propos, quels sont les délais de réponses moyens ?

Le service de radiologie de l'H-JU a été fortement renforcé depuis mi-2017 avec l'engagement d'une nouvelle médecin responsable du service et de nouveaux médecins radiologues. Les IRM ne représentent qu'une petite partie de l'activité de la radiologie de l'H-JU. Il faut, en effet, considérer l'ensemble des prestations pour bien apprécier l'importance de ce service. Ainsi, en 2018, près de 56'400 examens ont été réalisés, dont 5'770 IRM (soit 10%). L'activité est très fluctuante et dépend en particulier des passages aux urgences. A noter que tous les cas médicalement urgents nécessitant une imagerie médicale sont pris en charge sans délai (scanner et IRM). Pour les cas non urgents, dans 80% des cas le temps moyen d'attente est inférieur ou égal à 6 jours (week-end compris), alors qu'il est égal ou inférieur à 3 jours dans 60% des cas.

2. Les imprécisions dans les analyses IRM telles qu'évoquées sont-elles dues à une insuffisance de formation du personnel ou à une obsolescence du matériel utilisé ?

De l'avis de la direction de l'H-JU, aucun élément tangible ne permet d'étayer ces critiques, sachant cependant que des erreurs ponctuelles et exceptionnelles sont toujours possibles.

L'équipe médicale renforcée compte désormais des spécialistes référents par domaine : neurologie, pédiatrie, ostéo-articulaire, viscéral. De plus, un partenariat a été établi avec la radiologie de l'Hôpital universitaire de Bâle à qui l'H-JU soumet les cas les plus complexes.

Au niveau de l'obsolescence du matériel, le Gouvernement relève que l'H-JU souhaite changer prochainement son IRM de Delémont (celle de Porrentruy est plus récente). Le dossier est en cours d'analyse au Service de la santé publique et nécessitera notamment l'avis des assureurs, de concurrents potentiels et du Conseil de la santé publique.

3. Comment l'Hôpital du Jura explique-t-il cette différence en matière de délais d'attente d'un canton (établissement hospitalier) à l'autre ?

Le délai d'attente ne diffère pas d'un canton à l'autre, mais peut varier en fonction des établissements et de leur domaine d'activité. Ainsi, le délai de réponse n'est pas significativement différent entre l'H-JU et l'Hôpital universitaire de Bâle. En revanche, il peut différer entre un établissement hospitalier et un institut privé de radiologie qui se concentre uniquement sur la radiologie.

Les rapports réalisés dans la région bâloise sont en principe rédigés en allemand, ce qui ne convient pas à tous les médecins installés dans le canton du Jura.

4. Qu'en est-il des relations entre les médecins de famille et l'Hôpital du Jura ?

L'évolution de la fréquentation de la radiologie de l'H-JU démontre une amélioration de la confiance des médecins et des patients jurassiens. En effet, le nombre d'images réalisées au premier trimestre 2019 a augmenté de 7.6% par rapport à la même période en 2018.

L'H-JU informe régulièrement les médecins installés et améliore continuellement ses prestations. Ainsi, les médecins de famille peuvent voir les images de leurs patient(e)s dès que le rapport préliminaire est terminé, cela sans délai, dans leur propre système et de manière parfaitement sécurisée. Depuis peu, les patients peuvent également visionner leurs propres images sur une plateforme informatique et les adresser si nécessaire au médecin de leur choix. Cela remplace l'utilisation traditionnelle d'un CD-Rom.

Le Gouvernement estime pour sa part qu'une majorité de médecins de famille du Canton font confiance à l'H-JU. Les médecins ne lui adressant pas de patients se basent probablement encore sur d'anciennes expériences non satisfaisantes.

5. Quelle est la vision / l'impression du Gouvernement face à cette sorte de « tourisme sanitaire » ?

Si l'on veut conserver des prestations de qualité sur territoire jurassien, il est important de lutter contre le tourisme sanitaire. Il est donc capital de privilégier les acteurs de la santé présents dans le canton. Le Gouvernement constate que le renforcement de la dotation de la radiologie de l'H-JU permet d'offrir une bonne qualité de prestations dans des délais acceptables.

Si le Gouvernement est exigeant envers la qualité des prestations attendues de l'H-JU, que cela soit dans le domaine de la radiologie ou tout autre domaine, il demande aussi avec insistance aux médecins de ville de faire confiance à l'H-JU. Cela permettra à ce dernier de proposer une offre de qualité et conjointement, cela aura une incidence positive sur la maîtrise des coûts globaux de la santé, qui se répercutent directement sur les primes maladie et les impôts.

A cet égard le nombre d'hospitalisations extérieures semble se stabiliser, voire baisser, ce qui est positif et confirme la confiance retrouvée de la population jurassienne en ses établissements de soins et professionnels de santé.

Le Gouvernement encourage les médecins installés et l'H-JU à continuer leur travail de rapprochement dans l'intérêt des patients et de la pérennité des prestations disponibles sur territoire jurassien.

Delémont, le 7 mai 2019

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
la Chancelière



Gladys Winkler Docourt